
De: MARTINEAU Lise [lmartineau@mcc.ca]
Envoyé: 5 décembre, 2005 09:40
À: Greffe
Objet: augmentation des tarifs d'Hydro-Québec

J'espère que la Régie rejettera la demande d'Hydro Québec d'amortir sur une longue période le paiement de l'augmentation des tarifs d'électricité résidentielle.

Cette façon de faire comporterait plusieurs désavantages, dont le plus grand serait de fausser la perception du consommateur concernant son utilisation de l'énergie. De plus il deviendrait extrêmement difficile de décortiquer quelles sommes sont incluses dans les factures émises par hydro. S'il faut faire le suivi pendant des années de sommes attribuées à des périodes antérieures, vous pouvez être assurés que le consommateur n'arrivera plus à s'y retrouver. S'agit-il d'intérêts? De solde non payé? De sommes amorties?

J'ai eu à faire rectifier à quelques reprises mes factures d'électricité. Lors de déménagement, hydro a tendance à SE simplifier la vie et à nous imputer de soi-disant soldes antérieurs, qui auraient dû être imputés à une tierce personne (par exemple : au locataire antérieur ou au propriétaire). Si on ajoute d'autres éléments à la facture, ce sera le fouillis total.

Heureusement je suis présentement propriétaire. J'aurai la possibilité de remplacer mes appareils électriques par des appareils au propane, puis de sortir de la poussière mon vieux fanal à l'huile et mon jeu de carte! À la poubelle l'ordinateur, la télé, les lampes électriques et l'électricité...

J'exagère un peu mai, par pitié, pensez-y avant d'accéder à la demande d'Hydro-Québec!

Lise Martineau
474 Pierre Lafontaine
Gatineau